

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 68 aux Journaux)

M. MacGuigan, au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table, —Copies, en français et en anglais, du rapport du Commissaire-conciliateur, le juge en chef A. B. Gold, concernant le différend entre l'Association des Employeurs Maritimes et l'Association Internationale des Débardeurs. (Document parlementaire n° 301-7/14).

Sur motion de M. Guilbault, appuyé par M. Leblanc (Laurier), le troisième rapport du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, présenté à la Chambre le jeudi 17 avril 1975, est agréé.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 708—M. Stevens

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministre du Solliciteur général a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant? (Document parlementaire n° 301-2/708).

N° 2038—M. Marshall

1. Quant à la campagne de placement annoncée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le 20 février 1975, quelles sont les 34 villes et centres de la Main-d'œuvre du Canada où le programme sera adopté?

2. Pour chacun de ces centres, a) combien de personnes a-t-on affectées à (i) un emploi (ii) un cours de formation, b) combien de personnes ont touché des subventions de mobilité, en 1974? (Document parlementaire n° 301-2/2038).

N° 2116—M. Allard

1. Dans le cadre du Programme des initiatives locales, combien a-t-on accordé au total, au cours de l'année 1975, dans la circonscription de Compton?

2. Combien de demandes de projets y ont été a) présentées, b) refusées, c) acceptées?

3. Quel est le nom des projets a) acceptés, b) refusés?

4. Quels motifs ont été invoqués par le gouvernement lors du refus ou de l'acceptation des projets?

5. Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il consentie pour financer chaque projet?

6. Combien d'emplois ont été créés dans chaque projet? (Document parlementaire n° 301-2/2116).

M. Reid, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Du consentement unanime, M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Ouellet, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-59, Loi portant reprise du débarbage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à plus tard aujourd'hui.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration du Bill C-59, Loi portant reprise du débarbage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec.

M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Ouellet, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Il s'élève un débat;

En conformité des dispositions du paragraphe (5) a) de l'article 6 du Règlement, M. Sharp, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), propose,—Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien.

Et aucun député ne s'étant levé pour s'y opposer, cette motion est réputée adoptée en conformité des dispositions de l'article 6(5) b) du Règlement.

Le débat reprend sur la motion de M. Munro (Hamilton-Est), appuyé par M. Ouellet,—Que le Bill C-59, Loi portant reprise du débarbage, de la vérification, du radoub et des opérations connexes dans certains ports de la province de Québec, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Le débat se poursuit;